

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : convention « Région-Territoires : ambitions partagées 2030 »
Délibération N° 2025-03-03

L'an deux mille vingt-cinq le six mars à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de La Chapelle de La Châtre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 21 février 2025

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 85 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, Mme BEAUFRERE Marie-Annick (suppléante), M. BEGAT Julien, M. BERDUCAT Cédric, Mme BERGUA Catherine, Mme BERNARDET Mireille (suppléante), Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BIGRAT Chantale, Mme BOMBLED Pascale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURDEAU Jean-Marie, M. BOURY Alexis, M. BOUSSARD Julien (suppléant), M. BRE Laurent, M. CALAME Daniel, M. CHAGNON Bernard, Mme CHAGNON Josette, M. CHAMPEAU Francis, M. CHARASSON Patrick, M. CHERAMY Pascal (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COUTURIER Pascal, M. COURTAUD Pascal, M. DALOT Jean-Pierre, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEGAY Jean-Michel, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DEVAUX Samuel, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DIMEGLIO Rémi, M. DORADOUX Jean-Luc (suppléant), M. DOUET Patrice, Mme ELION Virginie, M. FLEURY Didier, M. FORGET Joseph, M. GENICHON René, M. GUENIN Didier, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, Mme JOUBERT Séverine, M. JUDALET Patrick, M. LABAYE Joël (suppléant), Mme LABESSE Elisabeth, M. LACOT Antoine, M. LACOU Serge, M. LAFONT Jean-Marc, Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MAILLIEN Bernard, M. MANÇOIS Jean-Luc, Mme MALCURAT Patricia, M. MARATHON Jean-Paul, M. MAUGRION Philippe, Mme MELIN Bénédicte, M. MERCIER André, M. MICHOT Olivier, M. MITATY Bernard, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. PATRIGEON Philippe, M. PELLETIER Philippe, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. RABILLE Franck, M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROUET Serge, Mme ROUILLARD Maryse, M. ROUTET Philippe, M. ROY Jean-François, M. SACHET Bertrand, M. SALMON Michel, M. SAVY Philippe, Mme SELLERON Michèle, M. SIMON Bruno, Mme SOULETTE Dominique, M. TRIBET Olivier (suppléant), M. VIAUD Philippe, M. WEINLING Eric, M. YVERNAULT Dominique, M. YVERNAULT Philippe.

Excusés : M. BELLET Alain, M. BERTRAND Philippe, Mme BRUNET Charline, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEMOCRATE Hervé, M. DEVISSCHER Thomas, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. GENICHON Sébastien, Mme GLEN Stéphanie, M. JOUHANNEAU Emmanuel, M. LABRUNE Mathieu, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, Mme MALASSET Christine, M. MATHEY Jean-Luc, Mme NICOLAS Barbara, Mme PERSONNAT Marion, M. PETERS William, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUTET Carine, Mme SAUVARD Christine, M. TEMPLIER Dominique, Mme VILCHES-PARDO Patricia.

Nombre de pouvoirs : 3 - M. BERTRAND Philippe a donné pouvoir à M. DAUGERON François, M. DEFOUGERE Gérard a donné pouvoir à M. YVERNAULT Philippe, M. PETERS William a donné pouvoir à M. ALAPETITE Claude.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
036-253602650-20250306-2025-03-03-DE

Secrétaire de séance : Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/03/2025
Publication : 17/03/2025

Vu le rapport du Président du Conseil régional à la séance plénière des 9 et 10 novembre 2022 portant sur les « Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale : De nouveaux contrats au service de la territorialisation de l'action régionale, de la solidarité et de l'équilibre territorial »

Vu la réunion de concertation entre les élus de la Région Centre-Val de Loire et des collectivités locales du Pays de La Châtre en Berry du 22 mars 2024 à La Châtre

Vu la réunion de concertation réunissant les principaux acteurs socio-économiques du Bassin de vie du 12 juin 2024 à La Châtre

Les échanges de la Région Centre-Val de Loire avec les élus locaux et les principaux acteurs socio-économiques du Bassin de vie de La Châtre ont permis d'élaborer la convention

« Région-Territoires », qui acte les ambitions partagées à horizon 2030, validée en Commission Permanente Régionale du 31 janvier 2025.

Afin de préparer la phase de contractualisation de la Région avec le Pays et les 3 Communautés de Communes du territoire, le Président propose au Comité syndical de valider la convention « Région-Territoires : ambitions partagées 2030 ».

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention Région-Territoires présentée en séance qui acte les points suivants :
 - o Les ambitions partagées à horizon 2030 entre la Région et le Territoire
 - o Le projet intercommunautaire : rénovation de la piscine du Pays à La Châtre
 - o La dotation globale de 7 142 000 € pour les nouveaux CRST à l'échelle des 3 CDC, dont les crédits réservés suivants : A VOS ID 500 000€, ingénierie 500 000€
- **AUTORISE** le Président à signer la convention Région-Territoires « ambitions partagées 2030 » avec le Président de la Région Centre-Val de Loire, ou son représentant, et les Présidents des 3 Communautés de Communes du territoire, ou leurs représentants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Président,
François DAUGERON

La secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20250306-2025-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025



CONVENTION REGION-TERRITOIRES : AMBITIONS PARTAGEES 2030
ENTRE
LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
ET
LE BASSIN DE VIE DE LA CHATRE
(2024-2030)

PREAMBULE

En qualité de partenaire à part entière des territoires, la Région Centre-Val de Loire déploie des politiques à la fois plus proches des besoins locaux (proximité) et mieux adaptées aux enjeux (solidarité), tout en donnant plus fortement à partager et à voir son rôle dans le quotidien des habitants (visibilité). Ces politiques doivent répondre aux enjeux de transformation des territoires par la prise en compte des défis sociaux, citoyens et écologiques, autant qu'elles doivent constituer des réponses au besoin de proximité de l'action publique exprimé par les habitants.

Alors que ces changements durables et profonds à l'œuvre réinterrogent les formes et les finalités de l'action publique, la Région a proposé aux territoires un renforcement de la concertation devant permettre de mieux partager les objectifs de chacune des parties prenantes et de suivre les réalisations décidées.

Les parties mobilisées dans les 25 Bassins de vie autour de cette démarche sont à la fois les acteurs institutionnels (présidents des Pays/PETR, EPCI, maires des communes pôles d'équilibre et de centralité du SRADDET), et les acteurs socio-économiques (conseils de développement, corps intermédiaires, chambres consulaires, associations, entreprises, bailleurs sociaux, acteurs de la santé, du tourisme...). Les Bassins de vie constituent des espaces généralement fédérés autour d'un pôle urbain ou d'une métropole, selon les définitions du SRADDET (2 métropoles, 6 pôles régionaux et 16 pôles d'équilibre et de centralité), au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services (commerce, santé, culture...), à l'emploi, à la mobilité, à l'éducation, à la formation professionnelle... Ils constituent une échelle pertinente pour prendre en compte les réalités territoriales, vécues par les habitants, et pour animer les échanges avec les acteurs locaux et la population. Ils constituent l'échelon de concertation de référence et de partage des enjeux stratégiques entre la Région et les territoires.

La concertation proposée, qui constitue la première étape d'un dialogue régulier avec les collectivités locales, a pour objectifs de partager et/ou faire émerger les enjeux locaux, de préciser les modalités d'action des parties concernées, dont la Région, afin de relever ces défis. Avec cette vision des enjeux locaux à 360° jusqu'alors inédite, la Région fait preuve d'encore plus d'agilité et de réactivité, afin de répondre à des problématiques spécifiques relevant de ses compétences obligatoires ou volontaires.

Les sujets abordés au cours de la concertation territoriale correspondent aux domaines d'intervention de la Région regroupés autour du développement économique et de la formation (emploi, relocalisation, agriculture, tourisme, lycées, formations sanitaires et sociales, formation professionnelle, orientation, enseignement supérieur), des services à la population (économie de proximité, équipements, logement, santé, culture et sport, numérique), de la transition écologique (biodiversité, énergie, climat, déchets), des

mobilités (transports en commun, nouvelles mobilités) et de la jeunesse et citoyenneté (Europe, jeunesse, coopération, engagement).

Les axes prioritaires de développement du territoire qui résultent de cette concertation sont déclinés dans la présente convention. L'ensemble des parties s'engagent à mettre en œuvre conjointement un programme d'actions correspondant à ces priorités, en articulation avec les conventions de partenariat existantes entre la Région et les territoires en matière économique et de mobilité signées entre la Région et les EPCI composant le Bassin de vie.

ENTRE

la Région Centre-Val de Loire, dont le siège social se situe 9 rue Saint-Pierre Lentin, CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1, représentée par M. François BONNEAU, président du Conseil régional, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la Région »,

d'une part,

ET

- **Le Pays de La Châtre en Berry**, dont le siège social se situe 15 rue d'Olmor 36400 La Châtre, représenté par M. François DAUGERON, président, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommé « le Pays de La Châtre en Berry » ;

Dans le cadre de la concertation engagée avec :

- **La Communauté de communes La Châtre-Sainte Sévère**, dont le siège social se situe 22 Place du Général de Gaulle représentée par M. Patrick JUDALET, président, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la CC La Châtre-Sainte Sévère » ;
- **La Communauté de communes Marche Berrichonne**, dont le siège social se situe 8 rue Jean Marien Messant 36140 Aigurande, représentée par M. Pascal COURTAUD, président, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la CC Marche Berrichonne » ;
- **La Communauté de communes Val de Bouzanne**, dont le siège social se situe 20 rue Emile Forichon 36230 Neuvy-Saint-Sépulchre, représentée par le ou la prochain.e Président.e, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la CC Val de Bouzanne » ;
- **La commune de La Châtre**, dont le siège social se situe 1 Place de l'Hôtel de ville 36400 La Châtre, représentée par M. Patrick JUDALET, maire, dument habilité à signer par délibération n°, en date du, ci-après dénommée « la commune de La Châtre ».

d'autre part.

La Région et les collectivités du Bassin de vie sont ci-après dénommées individuellement une « partie » et ensemble les « parties ».

Vu les articles L5711-1 et suivants du CGCT concernant les syndicats mixtes fermés de communes,

Vu la communication du Président du Conseil régional à la séance plénière des 9 et 10 novembre 2022 22.04.05 « Refonder la relation aux territoires : proximité, solidarité, visibilité »,

Vu le rapport du Président du Conseil régional à la séance plénière des 9 et 10 novembre 2022 22.04.06 « Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale : De nouveaux contrats au service de la territorialisation de l'action régionale, de la solidarité et de l'équilibre territorial »,

Vu la réunion de concertation entre les représentants des parties du 22 mars 2024, à La Châtre,

Vu la réunion de concertation réunissant les principaux acteurs socio-économiques du Bassin de vie du 12 juin 2024, à La Châtre,

Vu la délibération DAP n° 23.04.11 du 19 octobre 2023 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente,

Vu la CPR n° en date du 31 janvier 2025 validant la présente Convention Région-Territoires,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{ER} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de partager des priorités d'actions en réponse aux principaux enjeux locaux, et d'engager les parties à mobiliser des moyens pour les relever.

Les principaux enjeux, objectifs prioritaires et moyens d'intervention qui préfigurent le programme d'action sont déclinés selon 5 axes répondant aux champs d'intervention de la Région :

- « Répondre aux besoins de services à la population » ;
- « Répondre au défi du développement économique, de l'emploi, des qualifications et des compétences » ;
- « Accélérer la transition écologique et énergétique » ;
- « Une offre de mobilité qui connecte le Bassin de vie et qui délivre des services répondant aux besoins de ses habitants » ;
- « Un Bassin de vie à l'écoute de sa jeunesse et attentif à la citoyenneté ».

ARTICLE 2 – DUREE ET PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de signature par l'ensemble des parties et s'achève le 31 décembre 2030.

ARTICLE 3 – GOUVERNANCE

Un comité de pilotage, co-présidé par les élus référents de la Région et le Président du Pays, associera l'ensemble des parties, dont les Présidents des trois intercommunalités, ainsi que le maire de la commune pôle de centralité du Bassin de vie (ou leurs représentants), pour suivre l'avancement de la présente convention. Il se réunira régulièrement et *a minima* une fois par an, afin de suivre l'état d'avancement des démarches du programme d'actions en cours, la coordination et la cohérence des initiatives, garantissant un pilotage efficace du partenariat. Il sera assisté par les représentants techniques des signataires.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par les services de la Maison de la Région de l'Indre.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

Les initiatives et ambitions affichées dans le cadre de la présente convention devront mentionner le soutien des parties dans les différents temps de communication, et sur tous les supports faisant état de la démarche.

ARTICLE 5 – REVISION, RESILIATION

La modification de la présente convention fait l'objet, par accord des parties, d'une révision par voie d'avenant.

Sur demande motivée, la résiliation de la présente convention peut être formulée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de 3 mois.

ARTICLE 6 – AMBITIONS PARTAGEES 2030

REPENDRE AUX BESOINS DE SERVICES A LA POPULATION

OBJECTIF 1 : Adapter les logements aux besoins de la population en remobilisant en priorité le bâti existant et en reconquérant les espaces artificialisés

Enjeux : De façon générale, on observe une désaffection des centralités au bénéfice des périphéries, avec pour conséquences une vacance de logements en centre-ville et une consommation foncière pour l'habitat. Pour autant, les besoins de logements restent forts et divers (vieillesse, jeunes, résidences secondaires...) et, dans un contexte de limitation de l'artificialisation des sols, la réhabilitation des logements en centre-ville constitue un levier de premier plan. Ainsi, les objectifs prioritaires visent à :

- Travailler sur la résorption des logements vacants pour diversifier l'offre de logements et faire revivre les centres-villes délaissés au profit des périphéries.
- Soutenir l'adaptation des logements aux enjeux climatiques (sobriété, recours aux matériaux biosourcés, rénovation énergétique, accueil de la biodiversité...) et sociétaux (notamment en lien avec le vieillissement de la population et l'inclusivité).
- Stimuler des initiatives pour imaginer, expérimenter l'habitat et les formes urbaines et rurales de demain.

Moyens :

- Définir les leviers en faveur de la reconquête du bâti existant dans le cadre du prochain CRST : caractériser les logements vacants, définir un plan d'actions visant à faciliter la réhabilitation des logements vacants (repérage, conseil aux particuliers, acquisition par les collectivités...).
- Poursuivre la rénovation thermique des logements sociaux énergivores (539 décomptés en 2024) via les outils régionaux (CRST) et européens (FEDER).
- Massifier la rénovation thermique des logements privés en prenant appui notamment sur la dynamique lancée dans le cadre de l'OPAH (80 à 100 logements/an en moyenne aujourd'hui) et dans le cadre du déploiement du futur Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) : renforcer la communication sur les dispositifs existants et les liens entre les acteurs de l'habitat (SPRH et OPAH-RU, France Service, agences immobilières, notaires...).
- Construire de véritables parcours résidentiels en diversifiant la production de logements (intermédiaires, locatifs) et l'adaptant aux besoins de la population (apprentis, étudiants, jeunes actifs, familles, seniors...).
- Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées ou porteuses d'un handicap en lien avec les réseaux de santé (médecins et hôpitaux) et dans le cadre du SPRH PIG pacte territorial.

OBJECTIF 2 : Renforcer l'accès aux services de proximité en veillant aux équilibres d'implantation en faveur de la redynamisation des centralités

Enjeux : En lien étroit avec l'adaptation des logements et la reconquête du bâti, notamment en centre-ville, le maillage en services de base est essentiel au maintien des habitants. Face à une population du Bassin de vie vieillissante et des jeunes actifs attirés vers l'extérieur, le déploiement de services de proximité de qualité et d'un cadre de vie qui répondent aux besoins de la population est un enjeu majeur pour concourir à l'attractivité du territoire et permettre ainsi de maintenir et d'attirer les jeunes, les familles, les actifs, les touristes.

Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Développer des formes urbaines conciliant optimisation foncière et qualité du cadre de vie en travaillant sur l'existant (vacance, friches, densification, réhabilitation...) et en cohérence avec l'offre en services et équipements.
- Favoriser les programmes de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes (commerces, services, logements vacants, espaces publics, circulation, équipements publics).
- Réaménager l'espace public pour en faire un vrai lieu de convivialité et de sociabilité intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique.

Moyens :

- Encourager les territoires à poursuivre les réflexions prospectives d'aménagement de centres-bourgs et centres-villes, afin de répondre aux objectifs.
- Accompagner les mutations du secteur commercial, en soutenant les commerces multiservices et la diversification des offres, notamment à travers le Fonds partenarial en faveur de l'économie de proximité.
- Améliorer l'offre de services petite enfance, enfance et jeunesse (modes de garde, services périscolaires et de loisirs...) pour maintenir les actifs sur le territoire.

OBJECTIF 3 : Asseoir l'identité nature / culture du territoire

Enjeux : Le Bassin de vie de La Châtre est empreint de nature (bocage, vallées, prairies...) et de culture (Maison George Sand, Jacques Tati, Vallée des Peintres, basilique de Neuvy Saint Sépulchre...). Cette identité unique est un atout à valoriser tant pour le rayonnement du territoire que pour son développement culturel, touristique, économique... Par ailleurs, une attention particulière aux actions s'inscrivant dans la dynamique de Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 est souhaitée par le Conseil Régional, afin de garantir au plus grand nombre d'habitants en région la possibilité de bénéficier de cette année événementielle. Ainsi, les objectifs prioritaires visent à :

- Développer le lien entre la nature (bocage, PNR, eau...) et la culture (Maison George Sand, Jacques Tati, Vallée des Peintres, basilique de Neuvy Saint Sépulchre...).
- Définir les filières culturelles d'excellence (artisanat d'art, lutherie, résidences d'artistes...), les structurer et les promouvoir.

Moyens :

- Créer une association de préfiguration et mettre en œuvre des actions de préfiguration du PNR avec le Pays de La Châtre (lecture de paysages, amélioration de la connaissance des fonctions écologiques du bocage, opération de plantation de haies, accompagnement des éleveurs dans de nouvelles pratiques adaptées au changement climatique, musiques et traditions populaires...).
- Initier des actions de connaissance et de valorisation des patrimoines naturels et culturels du territoire : outils d'information, promotion, création de produits, événementiels...
- Renforcer le tourisme de nature, le slow tourisme, en lien avec les objectifs de la stratégie régionale du tourisme 2030, en travaillant notamment au développement et à la valorisation des circuits d'itinérances douces (randonnée pédestres, circuit VTT).

OBJECTIF 4 : Répondre aux besoins d'aménagement, d'animation et de développement des pratiques sportives

Enjeux : Le Bassin de vie de La Châtre présente la dynamique sportive la plus forte de l'ensemble du territoire régional, avec un taux de licenciés de moins de 20 ans très supérieur au territoire régional (forte prédominance du football). Les licences féminines quant à elles restent peu représentées. Les équipements sportifs du territoire sont globalement en bon état. Certaines carences ont néanmoins été identifiées sur les équipements nautiques et sur les équipements sportifs et de loisirs en accès libre. Par ailleurs, l'enjeu d'accompagnement, d'engagement et d'animation des clubs sportifs reste fort sur le Bassin de vie.

Moyens :

- Elaborer un projet sportif de territoire, incluant un schéma directeur des équipements sportifs, dans le respect des compétences et actions possibles de chaque structure et des orientations en faveur de la pratique sportive féminine.

- Engager une réflexion à l'échelle du bassin de vie autour de la modernisation de la piscine à La Châtre.
- Engager une réflexion à l'échelle du bassin de vie autour du renouvellement ou de la création d'un terrain de football synthétique.
- Proposer des équipements sportifs et de loisirs en accès libre pour faciliter les nouvelles pratiques, plus individuelles.
- Accompagner la structuration des clubs existants, les aider à se professionnaliser / monter en gammes.
- Veiller à la diversité des disciplines accompagnées.

OBJECTIF 5 : Structurer l'offre de soins et déployer une stratégie de prévention

Enjeux : La mobilisation des acteurs locaux doit permettre de renforcer la structuration de l'offre de soins sur le Bassin de vie (offre de soins, prévention, vieillissement...) en lien avec la formation (création du CHU d'Orléans ou de Tours...). Les objectifs prioritaires visent à :

- Faciliter l'accès aux soins par le renforcement des structures d'exercice regroupé, l'accueil de nouveaux professionnels et la mise en place de solutions de mobilité.
- Faciliter l'accueil des étudiants en santé via un partenariat avec le CHU d'Orléans et de Tours.
- Encourager le travail en réseau mené par la CPTS du Boischaud Sud en lien avec les MSP, patriciens et le centre hospitalier de La Châtre pour encourager la collaboration autour de chantiers communs (e-santé, prévention-promotion de la santé...).
- Déployer une stratégie de prévention en élargissant le champ aux « déterminants de santé » (nutrition, sport, environnement, perturbateurs endocriniens, addictions...).

Moyens :

- Enrichir l'offre du réseau des MSP existantes (La Châtre, Neuvy-Saint-Sépulchre, Aigurande) donnant lieu à des possibles besoins d'extensions pour l'accueil de nouveaux professionnels de santé (médecins, spécialistes, infirmières, kinésithérapeutes...).
- Favoriser l'accueil des internes et des remplaçants en travaillant sur une offre d'hébergements.
- Travailler en lien avec le GIP Pro santé qui gère des centres de santé régionaux, proposant l'exercice en salariat pour des médecins.
- Dégager des solutions de mobilité pour faciliter l'accès aux soins : mobiliser les contrats de mobilité pour favoriser l'accès aux MSP, développer une offre de soins mobile (prévention/dépistage).
- Favoriser l'accueil des internes et des remplaçants en travaillant sur une offre d'hébergements.
- Encourager les médecins à devenir maîtres de stages universitaires.
- Relancer la mise en place d'un CLS pour recréer des espaces de dialogue avec les collectivités locales et l'ensemble des professionnels de la santé pour une approche concertée et coordonnée autour de l'ensemble des questions de déterminants de santé (alimentation, sport, environnement...).

REpondre au défi du développement économique, de l'emploi, des qualifications et des compétences

OBJECTIF 6 : Développer l'animation et l'observation avec les partenaires, afin de renforcer les liens entre les acteurs économiques du territoire

Enjeux : Le Bassin de vie de La Châtre est principalement composé de petites et moyennes entreprises dans les secteurs de l'industrie, du transport et de l'agriculture. Ses activités répondent essentiellement aux besoins de la population locale, avec des actions en faveur de l'économie de proximité pour notamment soutenir les commerces et services dans les petites communes rurales. Une étude économique récente a pointé la nécessité de développer en priorité les activités endogènes au territoire et les coopérations économiques, afin de s'affirmer comme une terre d'entrepreneuriat.

Moyens :

- Renforcer la coopération entre les 3 développeurs économiques pour des actions plus partagées (mise en réseau).

- Organiser des événements économiques : village d'entreprises avec Dev'Up, soirées réseau avec BGE...
- Mieux identifier et mobiliser les ressources existantes pour collecter la donnée (ex : écozoom).
- Faire travailler les entreprises ensemble par zone d'activités / par thème (ex : déchets, mutualisation de services...).
- Valoriser l'inventaire foncier et immobilier des ZAE et locaux économiques réalisé en vue d'identifier des potentiels de remobilisation, densification, extension.

OBJECTIF 7 : Qualifier les besoins du territoire (entreprises, démographie, bocage, tourisme, énergie...) pour déployer une offre de formation plus diversifiée sur le Bassin de vie

Enjeux : Afin de soutenir l'activité économique du territoire et de l'adapter aux enjeux d'aujourd'hui, la formation est essentielle. Elle doit être dynamique et réactive, afin de répondre aux problématiques et aux besoins locaux. Ce Bassin de vie présente des opportunités d'emploi dans de nombreux secteurs en tension tels que l'industrie, l'aide à la personne, l'agriculture, les énergies renouvelables... L'enjeu est donc de créer de l'appétence auprès des publics autour de ces métiers en renforçant les actions en amont des formations qui valorisent ces métiers, les entreprises concernées et les parcours possibles. Ces actions doivent permettre de lever les freins existants, notamment la mobilité, et faciliter le recrutement des formations.

Moyens :

- Accompagner les entreprises locomotives (Fenwall, AFD, LDT...) et les PME/TPE (Balsan – moquette, Espa – pompes et compresseurs, Berry Services – confection, conditionnement des produits importés, imprimerie Rault...) dans leur recherche de compétences et de main d'œuvre.
- Développer les formations dans une logique de parcours pour des publics éloignés de l'emploi en lien avec les besoins de l'économie locale grâce aux DEFIs (Développement de l'Emploi par la Formation Inclusive). Ces parcours traitent les freins d'accès à l'emploi et l'accès à la qualification requise pour intégrer un emploi durable. Avec l'implication des entreprises, ces formations sur mesure sécurisent le retour à l'emploi avec l'engagement de recrutement, 1 formation = 1 emploi.
- Renforcer le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes au travers de la transformation des CODEVE en Comités locaux pour l'emploi qui doit mieux identifier les freins et proposer des actions qui facilitent l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.
- Déployer la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPECT), notamment sur l'accompagnement au recrutement dans l'industrie, la santé et la restauration.
- Mobiliser les Espaces VAE Région Centre Val de Loire pour promouvoir le dispositif de VAE et initier des parcours individuels ou collectifs intégrant la VAE pour répondre aux besoins de qualification des publics et de compétences des entreprises.
- Territorialiser l'offre de formation sur le Bassin de vie avec un minimum de trois formations qualifiantes et une offre de formation en proximité aux savoirs fondamentaux et compétences transverses.

OBJECTIF 8 : Faire du Bassin de vie de La Châtre un carrefour d'itinérances, avec une priorité forte autour du vélo

Enjeux : Le Bassin de vie de La Châtre propose une offre de tourisme en nature et culture riche et diversifiée. Il est également traversé par deux véloroutes nationales qui se croisent à La Châtre : l'Indre à Vélo et Saint-Jacques de Compostelle. Autant d'atouts sur lesquels développer le tourisme. Toutefois, pour capter et garder les touristes plus longtemps sur le territoire, la visibilité et lisibilité touristique, la structuration planifiée et coordonnée des boucles cyclables, ainsi que l'offre de services (hébergements, restauration...) sont à renforcer. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Asseoir l'identité nature / culture du territoire et renforcer sa visibilité dans la carte mentale touristique du Berry.

- Déployer des offres et un accueil de qualité tout au long de la chaîne de services pour une expérience touristique adaptée aux attentes.
- Consolider l'organisation touristique pour un développement touristique durable, équilibré et au service du territoire et de ses populations.

Moyens :

- Coordonner la mise en œuvre d'une stratégie/schéma cyclo-touristique à l'échelle du Bassin de vie.
- Poursuivre la mise en tourisme de l'Indre à Vélo avec le Comité d'itinéraire.
- Accompagner les prestataires touristiques en ingénierie pour parvenir à favoriser les circulations et les échanges entre les différents sites de visite (coordination, promotion, numérique...).
- Développer l'offre de services (restauration, hébergements) notamment lors de grands événements.

OBJECTIF 9 : Affirmer l'agriculture comme vecteur de développement économique, de développement territorial et de préservation des paysages

Enjeux : L'activité agricole a une place prépondérante dans l'économie locale, avec une production diversifiée (élevage bovin viande, fromage caprin, AOP vin Chateaufort). Les paysages caractéristiques du Boischaud Sud sont beaucoup liés à l'activité d'élevage extensif (vallées, bocage, prairies). Toutefois, ce secteur est fragilisé. Le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer. Par ailleurs, le Pays de La Châtre est engagé dans une démarche de Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Labellisé de niveau 1, celui s'engage vers une labellisation de niveau 2. Ainsi, les objectifs prioritaires visent à :

- Conforter le projet alimentaire de territoire pour développer les liens entre abattoir / légumeries / alimentation / tourisme / économie de proximité.
- Développer la diversification des activités agricoles (alimentaires et non alimentaires) et la transformation des produits locaux sur le territoire.
- Pérenniser la filière élevage.
- Encourager les producteurs et les consommateurs à consommer localement grâce aux circuits-courts.

Moyens :

- Optimiser le maillage en outils collectifs de transformation de type légumeries au niveau départemental (cf. étude engagée avec l'ensemble des territoires PAT de l'Indre et soutenue par la Région).
- Organiser l'approvisionnement de la restauration collective en offre locale (cantines scolaires, hôpital, EHPAD...).
- Encourager l'émergence d'initiatives sur la précarité alimentaire, l'alimentation-santé, l'accessibilité au foncier agricole...
- Renforcer les capacités de développement de l'abattoir local multi-espèces et accompagner l'organisation d'une filière viande pour soutenir la production locale à partir d'élevages extensifs en prairies naturelles (cf. étude sur la création d'un atelier de découpe à Lacs en lien avec la SCIC des Viandes du Pays de La Châtre dans le cadre du projet de PNR Sud Berry, deux zones de production : charolaise et limousine).
- Développer un accompagnement technico-économique des éleveurs dans la conduite et la valeur ajoutée de leur production en évoluant vers des systèmes de naisseur-engraisseur.
- S'engager sur une stratégie de labellisation et de marque « viande du Sud Berry » valorisant pleinement une image « nature » en lien avec le bocage.

OBJECTIF 10 : Embarquer le territoire dans un projet numérique

Enjeux : L'appropriation par tous les habitants des enjeux du numérique se révèle complexe. En proposant de construire une démarche intégrée autour de l'inclusion, de la donnée, des services aux collectivités et aux associations, y compris les réseaux, le projet numérique de territoire peut constituer une opportunité pour mieux accompagner les démarches actuelles et à venir. Le projet peut ainsi contribuer à renforcer l'autonomie des administrés dans leurs usages critiques du numérique en ciblant principalement ceux qui ont le plus de difficultés.

L'objectif : résorber la fracture numérique pour renforcer l'attractivité du territoire et favoriser l'appropriation des usages numériques et collaboratifs pour tous les publics.

Moyens :

- Mettre en œuvre le dispositif d'accompagnement proposé par le GIP RECIA via le SCORAN (Stratégie de cohérence régionale de l'aménagement et des usages numériques).
- Sensibiliser au numérique responsable.
- Développer la médiation numérique de proximité pour toutes et tous, et en particulier pour les personnes les plus éloignées des usages du numérique, avec notamment l'accompagnement et l'animation du « Hub-Lo Centre-Val de Loire ».

OBJECTIF 11 : Construire et diffuser une image renouvelée et positive du territoire

Enjeux : Le bassin de vie de La Châtre dispose d'atouts qui pourraient s'incarner dans un récit au profit de l'attractivité du territoire. Le renouvellement de l'image du territoire pourrait permettre de répondre pour partie aux enjeux de fuite des jeunes actifs du territoire. Par ailleurs, le projet de Parc Naturel Régional du Sud Berry serait une opportunité pour valoriser le savoir-faire et le patrimoine culturel, bocager et historique du territoire. Le territoire est à la croisée de nombreuses grandes villes (Paris, Nantes, Lyon, Clermont-Ferrand), c'est un territoire central qui doit inciter les touristes à s'arrêter.

Moyens :

- Travailler en partenariat avec l'agence d'attractivité « L'Indre en Berry » et les offices du tourisme autour de la promotion et de la communication territoriale.
- Engager une démarche de marketing territorial et établir une stratégie d'attractivité.
- S'engager et valoriser la démarche Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 auprès de la population et des touristes pour promouvoir le territoire grâce à la diversification des offres touristiques et d'hébergements.
- Affirmer l'identité du Sud Berry via la création du Parc Naturel Régional.
- Communiquer sur le savoir-faire des artisans d'art et autres métiers manuels du territoire, en partenariat avec les offices du tourisme.

ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

OBJECTIF 12 : Atteindre l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés

Enjeux : Engager le territoire dans la transition énergétique passe notamment par des actions de sobriété et de rénovation thermique des bâtiments publics et privés au moyen de différents leviers financiers et d'accompagnement.

Les objectifs prioritaires visent à :

- Poursuivre la rénovation thermique du parc énergivore et atteindre l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés.
- Soutenir les actions et dynamiques collectives visant la réduction de la consommation et la sobriété énergétique.
- Développer le recours aux énergies renouvelables (bois, géothermie, méthanisation, chaleur fatale) dans le cadre du COT ENR Sud Berry.
- Poursuivre les opérations de communication et de sensibilisation.

Moyens :

- Soutenir financièrement l'isolation des bâtiments publics via le CRST (plan isolation) et le FEDER.
- Cibler les logements prioritaires et massifier la rénovation thermique, tels que déjà précisé dans l'article 7.
- Développer le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) à l'échelle du Bassin de vie : informer/accompagner les privés dans leur démarche et encourager l'organisation des professionnels du bâtiment dans des réponses adaptées.
- Soutenir et favoriser des dispositifs et structures d'informations, d'animations et d'accompagnements des ménages, bailleurs et artisans concernant la réhabilitation/requalification énergétique du parc privé de logements par le déploiement de structures spécialisées types maisons de l'habitat.
- Soutenir les collectivités dans leurs projets de rénovation de l'éclairage public.

OBJECTIF 13 : Accompagner le développement des ENRR (énergies renouvelables et de récupération)

Enjeux : Le Bassin de vie de La Châtre dispose d'une filière bois énergie structurée avec la SCIC Berry Energie Bocage qui incite les collectivités à réaliser des plans de gestion pour l'entretien des haies et la valorisation énergétique des branches issues de la taille des haies par la création de chaufferies collective bois. Toutefois, la demande en plaquettes bocagères n'équivaut pas à l'offre disponible par manque de chaufferies bois collectives sur le territoire. On note également un manque de professionnels qualifiés pour l'installation d'énergies renouvelables, notamment en géothermie. L'enjeu est donc de tendre vers le mix énergétique, en augmentant la part des énergies renouvelables de façon planifiée et en limitant l'impact sur les espaces naturels et agricoles, notamment dans le cadre de l'animation du COT EnR Sud Berry. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- S'accorder sur une approche collective du développement des énergies renouvelables sur le territoire.
- Organiser et accompagner l'opportunité économique qui se présente pour le territoire à travers les projets ENRR (bois, géothermie, méthanisation, chaleur fatale).

Moyens :

- Accompagner les collectivités, associations et entreprises dans leur projet d'installation d'énergies renouvelables thermiques (pré-étude, étude, demande de subvention notamment au titre du FEDER).
- Soutenir les acteurs locaux de la filière EnR comme la SCIC Berry Énergie Bocage avec le Pays de La Châtre : structuration du marché (viser l'obtention du label national haie dans une logique d'économie circulaire), accompagnement des agriculteurs, identification de débouchés économiques à la SCIC pour épuiser ses stocks de bois déchetés (ouvert aux particuliers comme aux professionnels), mécanisation de l'approvisionnement des chaudières. Travailler en appui avec l'AFAC AGRO FORESTERIE régionale.
- Via le COT ENR, réaliser des projets démonstrateurs de chaufferies collectives au bois (ex : SCIC Berry Energie Bocage).
- S'appuyer sur l'animation et l'accompagnement technique du SDEI et de Adefi Bois Berry pour développer le bois énergie (via le bois de haies), la géothermie, les réseaux de chaleur et le solaire thermique.
- Accompagner les communes dans l'intégration des zones d'accélération ENRR dans les programmes d'urbanisme et dans la définition de zones d'exclusion pour un déploiement raisonné des ENRR électriques.
- Identifier des potentiels, développer des projets et co-investir dans des sociétés de projets de production d'ENRR.

OBJECTIF 14 : Préserver et valoriser le bocage

Enjeux : Au sein du Bassin de vie de La Châtre, le bocage représente un milieu riche en ressources naturelles (eau, biodiversité, puits carbone...). Ces atouts indéniables à l'heure du réchauffement climatique sont à préserver. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Renouveler le bocage par des projets de plantations.
- Assortir ces opérations de plantation à des formations à la gestion durable des haies.
- Dégager une finalité économique au bocage.
- Valoriser la haie comme symbole du paysage du Boischaud Sud.
- Accélérer la dynamique de création du PNR Sud Berry par des actions de préfiguration.
- Restaurer et préserver les écosystèmes et les zones humides.

Moyens :

- Massifier l'opération groupée de plantation de haies en maîtrise d'ouvrage commune entre le Pays Berry-St-Amandois et le Pays de la Châtre-en-Berry, en lien avec la préservation de la ressource en eau.
- Inclure un module de formation sur la gestion durable des haies et l'élaboration d'un plan de gestion durable des haies.

- Recenser les zones humides par des inventaires et veiller au maintien des fonctionnalités écologiques des zones humides en bon état de conservation (prairies permanentes, roselières, tourbières...).
- Mener des travaux de remise en eau des zones humides dont les fonctionnalités écologiques sont dégradées, avec les propriétaires et syndicats de rivière.
- Établir des bilans et mesures d'impacts des actions menées à l'échelle des exploitations agricoles pour restaurer la biodiversité et la qualité de la ressource en eau.
- Recenser les points noirs aux continuités écologiques (sites de collision d'animaux sur voiries, routes, voiries, couloir d'urbanisation venant bloquer la circulation des espèces...).
- Accompagner les territoires dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique, sur la gestion et la préservation de l'eau, notamment via l'action Objectif Climat 2030.

OBJECTIF 15 : Soutenir la transition agricole

Enjeux : Le Pays de La Châtre en Berry est engagé dans une démarche de Projet Alimentaire de Territoire (PAT). A l'heure du dérèglement climatique, l'agriculture et l'alimentation jouent un rôle clé dans les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc de soutenir la transition agricole du territoire par le développement de pratiques agricoles plus durables, le développement des circuits-courts, la sensibilisation et l'accès à une alimentation saine et durable pour tous. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Conforter le projet alimentaire de territoire par une stratégie mobilisatrice.
- Organiser et structurer la relocalisation alimentaire.
- Accompagner le développement des circuits-courts et leurs débouchés en local.

Moyens :

- Poursuivre la mise en œuvre du PAT et les projets en découlant via le soutien régional et européen à l'ingénierie d'animation d'un PAT de territoire.
- Soutenir la diversification et la transformation des produits agricoles locaux via les outils financiers régionaux et européens (CRST, CAP filières, FEADER).
- Développer la vente de détail (drive fermier, marchés, vente à la ferme, magasins de producteurs).
- Encourager les producteurs et les consommateurs à consommer localement grâce aux circuits-courts de proximité.
- Soutenir les organisations collectives de producteurs pour structurer la distribution et le développement d'outils de transformation (légumerie, conserverie...).
- Valoriser les entreprises et les savoirs-faires locaux.
- Développer l'éco-pâturage.
- Développer l'approvisionnement en circuits-courts de la restauration collective et hors foyer avec l'association Cagette et Fourchette (cantines scolaires, hôpitaux, EHPAD, restauration d'entreprises, hôtellerie-restauration, manifestations-événementiels...).

OBJECTIF 16 : Adapter nos villes et villages au dérèglement climatique

Enjeux : Dès aujourd'hui, l'urbanisme doit être pensé de manière différente qu'il ne l'a été jusqu'à présent pour adapter nos villes et villages au changement climatique. Désimperméabilisation des espaces publics, végétalisation, restauration de la biodiversité, maintien des trames vertes et bleues, prévention des risques d'inondations et d'incendies... il s'agit de mettre en place ces solutions fondées sur la nature pour le bon développement des territoires et leur attractivité.

Moyens :

- Poursuivre la démarche d'animation sur les enjeux d'adaptation au changement climatique grâce aux solutions fondées sur la nature, avec l'appui de l'agence régionale de biodiversité (ARB).
- Accompagner le lancement de projets concrets par les collectivités :
 - Stimuler les projets pour redonner une vocation naturelle, forestière ou agricole à des friches ou des espaces délaissés ;
 - Créer des îlots de fraîcheur, dont les écoles et lycées, en végétalisant les espaces publics.

- Penser un urbanisme durable, capable d'accueillir la biodiversité (sur les bâtiments, dans les parcs et jardins...).
- Accompagner la stratégie du Pays au travers de la trame verte et bleue.
- Exploiter les usages possibles du numérique pour piloter et améliorer les actions de limitation du changement climatique et d'adaptation à ses effets (démarches de territoires intelligents en lien avec le SMO Val de Loire numérique, cas d'usages du Climate data hub en Centre-Val de Loire...).

OBJECTIF 17 : Accompagner le territoire dans la réduction des déchets

Enjeu : Participer à la trajectoire de réduction des déchets dans un contexte de tension sur l'enfouissement (réduction des capacités, augmentation du coût à la tonne).

Les objectifs prioritaires visent à :

- Réduire les volumes.
- Encourager l'économie circulaire auprès de l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, associations, collectivités...).
- Accélérer le réflexe de tri et valoriser les déchets valorisables.
- Démultiplier le travail de sensibilisation auprès des entreprises et des habitants sur la gestion des déchets, de leur prévention et des solutions disponibles.

Moyens :

- Limiter la production de déchets en développant l'économie circulaire (approvisionnements durables, éco-conception, coopération interentreprises (EIT), réemploi, surcyclage, mobilisation des filières REP, ECO DEFI...).
- Travailler sur les emballages et le vrac avec les industriels, encourager le système de consignes pour le réemploi du verre et de l'inox notamment.
- Optimiser le maillage en services de réparation et en outils de réemploi (ressourceries/recycleries, zones de dons dans les déchetteries...).
- Accompagner les prospectives globales visant à développer le tri à la source (emballages, biodéchets...).
- Stimuler la valorisation des déchets y compris des biodéchets (méthanisation, plateforme de compostage...).
- Encourager les événements écoresponsables.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, encourager la sobriété.

UNE OFFRE DE MOBILITE QUI CONNECTE LE BASSIN DE VIE ET QUI DELIVRE DES SERVICES REpondant AUX BESOINS DE SES HABITANTS

OBJECTIF 18 : Élaborer un contrat opérationnel de mobilité, adapté aux compétences de chaque EPCI, à l'échelle du Bassin de Mobilité (échelle identique à celle du Bassin de vie)

Enjeu : Améliorer les coopérations entre les réseaux de transports en commun, renforcer l'intermodalité et poursuivre la décarbonation des mobilités du quotidien en faveur des habitants des espaces urbains et ruraux.

Les objectifs prioritaires visent à :

- Améliorer l'offre de transport collectif et le report modal de la voiture vers les mobilités collectives. L'information du public sur les solutions de transports en commun doit être améliorée tout en optimisant les réseaux des AOM pour en renforcer l'attractivité.
- Favoriser le développement des mobilités actives, solidaires ou partagées pour les déplacements de proximité, et ainsi réduire l'usage individuelle de la voiture pour les trajets courts.
- Développer l'avitaillement en solution d'énergies alternatives aux énergies fossiles et favoriser la logistique durable, afin de décarboner l'écosystème des transports.

Moyens : Participer aux concertations locales pilotées par la Région sur le bassin de mobilité pour élaborer collectivement avec les autres partenaires locaux, le contrat opérationnel de mobilité, définissant la stratégie commune du territoire.

UN BASSIN DE VIE A L'ECOUTE DE SA JEUNESSE ET ATTENTIF A LA CITOYENNETE

OBJECTIF 19 : Développer l'attractivité du territoire envers les jeunes

Enjeu : Développer l'attractivité du territoire envers les jeunes passent par un accès facilité au logement et à la mobilité pour se rapprocher des emplois, services et activités. Cela participe aussi à favoriser l'autonomie des jeunes. Aujourd'hui, plus de 110 000 jeunes sont inscrits sur YEP'S en Région, soit l'équivalent d'un jeune sur trois. L'enjeu de communication et de promotion peut encore être renforcé sur le Bassin de vie de La Châtre pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de YEP'S.

Moyens :

- Développer la formation et l'insertion des jeunes (formation initiale, apprentissage, stages en entreprises...), notamment en étudiant les perspectives possibles dans des filières techniques méconnues (ex : lutherie et ébénisterie).
- Développer la communication en direction des jeunes sur les possibilités d'emploi sur le territoire.
- Développer une offre de logements et de mobilité adaptée aux jeunes travailleurs.
- Développer une offre jeunesse (culturelle, sportive et autre) adaptée, évolutive et accessible à tous.
- Territorialiser les actions du conseil d'orientation des politiques de jeunesse.
- Favoriser l'adoption de comportements favorables à une bonne santé, notamment psychique, auprès des jeunes de 11 à 25 ans.

OBJECTIF 20 : Développer l'engagement citoyen des jeunes

Enjeu : Il apparaît une fracture de plus en plus grande entre une partie de la population, investie dans toutes les dimensions de notre société et une autre qui semble s'en éloigner, volontairement ou non. Pour répondre efficacement à cette problématique, il convient de mobiliser les futurs citoyennes et citoyens. L'engagement citoyen des jeunes se traduit par leur implication dans la vie de la cité sous toutes ses formes. Elles peuvent être sportives, culturelles, associatives, en faveur de causes sociales, écologiques ou politiques... Les actions qui concourent à susciter cet engagement et la participation active des jeunes à la vie démocratique doivent être amplifiées dans tous les domaines. Elles favoriseront la construction de leur citoyenneté et *in fine* de la vitalité du territoire.

Moyens :

- Construire des outils pour connaître les attentes et besoins de la jeunesse locale.
- Mobiliser le réseau d'acteurs de la jeunesse local et régional, pour territorialiser les actions du conseil d'orientation des politiques de jeunesse.
- Soutenir et accompagner les initiatives portées par les jeunes grâce aux dispositifs existants des collectivités locales et du Conseil régional.
- Mener des actions d'animation et de sensibilisation auprès des jeunes sur la citoyenneté et la solidarité internationale et sur les dispositifs existants (CRIJ, conférence permanente des relations internationales, Centre Europe Direct...).

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DE LA REGION AU TITRE DES CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST)

La Convention Région-Territoires du Bassin de vie de La Châtre est l'opportunité pour la Région de formaliser ses engagements spécifiques au titre des Contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) qui constituent l'un des cadres de contractualisation de la Région avec les territoires.

La Région s'engage, sur la période 2024-2030, à allouer une dotation globale de 7.142.000 € pour la mise en œuvre de l'ensemble des CRST communautaires (CRST 3) du Pays de La Châtre en Berry. Celle-ci se répartit de la manière suivante :

- Dotation A VOS ID : 500.000 € (dont 18.000 € prélevés pour Oxygène)
- Dotation maximale en fonctionnement : 500.000 €
- Dotation totale : 7.142.000 €

La dotation maximale en fonctionnement se répartit de la manière suivante :

- 485.000 € maximum seront affectés au Pays de La Châtre en Berry pour l'ingénierie territoriale à travers le financement du poste de développeur territorial (210.000 €), des postes d'agents thématiques prioritairement en matière d'alimentation (projet alimentaire de territoire), de restauration/préservation/valorisation des continuités écologiques (opération collective de plantation de haies, préservation et valorisation des corridors et réservoirs écologiques de la TVB) et de mobilité durable (projet de mobilités actives et partagées du territoire), ainsi que des démarches et études stratégiques ;
- 15.000 € maximum seront affectés aux projets au sein de chaque CRST signés à l'échelle des EPCI (études, inventaires...).

Le territoire devra déposer un dossier de demande de subvention pour chacune de ses démarches et études. S'agissant des demandes de subventions pour les postes, la demande devra faire l'objet d'un dépôt annuel.

Les engagements financiers de la Région seront formalisés au cas par cas selon des conventions financières spécifiques votées par la Commission permanente.

Pour ce qui relève spécifiquement du poste de développeur territorial, le Pays de La Châtre en Berry s'engage à désigner l'équivalent d'un ETP de formation au moins Bac +4 dans le domaine du développement territorial, pour assurer les fonctions de développeur territorial en charge de relayer les priorités régionales et les modalités d'intervention régionale auprès des maîtres d'ouvrage et de les accompagner dans leurs demandes de subventions. Il intervient en appui des EPCI pour dynamiser la mise en œuvre des contrats. Il participe aux initiatives de niveau régional ou local portées par la Région concernant le déploiement de ces contrats et notamment au réseau des développeurs territoriaux et au Lab des transitions Oxygène.

ARTICLE 8 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Les interlocuteurs des collectivités au sein de la Région au titre de la mise en œuvre de la convention sont les élu.e.s référent.e.s du Bassin de vie de La Châtre, assisté.e.s par la directrice de la Maison de la Région de l'Indre. Ces élu.e.s sont chargé.e.s de piloter, animer et évaluer les actions prévues dans la convention.

L'interlocuteur de la Région au titre de la mise en œuvre de la convention est le Président du Pays de La Châtre en Berry, assisté par le directeur du Pays.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de leur domicile aux adresses mentionnées en page 2.

ARTICLE 10 - LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable, dans un délai de 45 jours.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif d'ORLEANS.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La Région Centre-Val de Loire accorde une grande importance à la protection des Données Personnelles des bénéficiaires. En sa qualité de Responsable de Traitement, la Région Centre-Val de Loire collecte et traite les Données personnelles dans le respect de la réglementation

en matière de protection des Données personnelles, en particulier du Règlement Général sur la Protection des Données (règlement UE 2016/679) et de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2022-52 du 24 janvier 2022. Les Données personnelles collectées dans le cadre de la présente convention sont destinées à la bonne exécution de la présente convention.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie la Région Centre-Val de Loire.

Dans le cadre de cette convention, la Région Centre-Val de Loire est conduite à traiter les catégories de Données personnelles suivantes :

- Données d'identification (identifiant, matricule, etc.)
- Données d'état civil (nom, prénom, sexe, nationalité (Française ou UE ou Hors UE) etc.)
- Coordonnées postales et téléphoniques (adresse mail, n° téléphone, adresse postale)
- Vie professionnelle (statut professionnel, type de contrat, etc.)

La Région Centre-Val de Loire veille à ce que la collecte des Données soit strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités poursuivies.

Il est précisé que les adresses postales / et adresses mail pourront être utilisées à des fins de communication institutionnelle.

Les Données personnelles recueillies par la Région Centre-Val de Loire résultent de la communication de ces informations par les différentes parties à la convention.

Les destinataires internes des Données, dans la stricte limite de ce qui leur est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions, sont :

- Les agents habilités de la Région
- Les membres de la Commission plénière régionale
- Les autorités de contrôles
- Les prestataires autorisés

Il peut arriver ponctuellement à La Région Centre-Val de Loire d'avoir à transmettre certaines Données personnelles à des tiers :

- Lorsqu'une obligation réglementaire l'impose,
- A des fins de contrôle (Chambre Régionale des Comptes, DGFiP...),
- Lorsque La Région Centre-Val de Loire peut s'appuyer sur son intérêt légitime ou celui d'un tiers dans les conditions prévues par la législation après information préalable spécifique et possibilité de refus du bénéficiaire.

Les Données collectées par la Région Centre-Val de Loire sont hébergées en France. Toutefois, la Région Centre-Val de Loire recourt à des prestataires qui hébergent les Données sur le sol de l'Union Européenne mais qui peuvent être soumis à une législation étrangère, notamment la société Microsoft. Pour en savoir plus sur les pratiques de Microsoft en matière de protection des Données, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://privacy.microsoft.com/fr-fr/privacystatement>

Les Données personnelles ne sont conservées que le temps nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées ou celui prévu par la réglementation applicable.

Les Données relatives à l'instruction et au suivi de la demande de subvention sont conservées :

- 10 ans à compter du dernier acte de gestion clôturant le dossier pour toute aide attribuée ;
- A l'issue de ces durées, les Données peuvent faire l'objet d'un archivage pour répondre aux obligations légales ou réglementaires ou à des fins probatoires. Sinon, les Données sont détruites et/ou supprimées ou font l'objet d'une procédure d'anonymisation.

Conformément à la Réglementation en vigueur, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses Données Personnelles ainsi que de celui d'en demander l'effacement

(droit à l'oubli). Il dispose également du droit de s'opposer au Traitement de ses Données et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable, sous réserve des motifs légitimes impérieux dont pourrait justifier la Région Centre-Val de Loire pour conserver ses Données.

Ces droits peuvent être exercés directement en justifiant de votre identité, par courrier au DPO de La Région Centre-Val de Loire, 9 Rue Saint-Pierre Lentin CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1, ou par mail : contact.rgpd@centrevaleloire.fr

Le bénéficiaire dispose par ailleurs du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, Tel : 01 53 73 22 22, de toute réclamation se rapportant à la manière dont La Région Centre-Val de Loire collecte et traite ses Données.

Fait à Orléans, en 5 exemplaires, le

Le Président du Conseil régional
Centre-Val de Loire,

François BONNEAU

Le Président du
Pays de La Châtre en Berry,


François DAUGERON

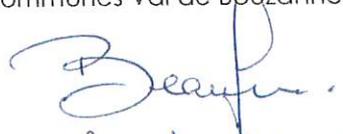
Le Président de la Communauté de
communes La Châtre-Sainte Sévère et
Maire de La Châtre,


Patrick JUDALET

Le Président de la Communauté de
communes Marche Berrichonne,


Pascal COURTAUD

Le/la Président.e de la Communauté de
communes Val de Bouzanne,


Marie-Annick BEAUFRERE